



Département
de la Vendée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Envoyé en préfecture le 15/07/2025

Reçu en préfecture le 15/07/2025

Publié le

ID : 085-218501096-20250707-2025JUILDEL29-DE



Date de la convocation : 1^{er} juillet 2025
Séance du Conseil Municipal : 7 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD - Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Jean-Yves MERLET - Odile PINEAU - Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD - Pierrick THOMAS - Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN - Christophe VERONNEAU - Fanny GIRARD - Karine LOIZEAU - Marietta BOONEFAES - Marie-Annick MENANTEAU - Steven BARTHELEMY - Laurence MARTINEAU - Fabrice ABRAHAM - Joseph LIARD - Marie-Bernadette RIVIERE

Excusés : Magali LOISEAU donne pouvoir à Luc SOULARD
Roger BRIAND donne pouvoir à Angélique RICHARD
Jean-Marie GIRARD donne pouvoir à Jean-Marie GRIMAUD
Véronique BESSE donne pouvoir à Christophe HOGARD
Lilian BOSSARD donne pouvoir à Karine LOIZEAU sauf pour la délibération n°42
Jean-Marie RAUTUREAU donne pouvoir à Pierrick THOMAS
Aurélien PAQUEREAU donne pouvoir à Joseph LIARD

Absent : Etienne BLANCHARD

Nombre de conseillers en exercice : 32
31 à la délibération 42
Nombre de conseillers présents : 24
Nombre de conseillers votants : 32
31 à la délibération 42

Secrétaire de séance : Marie-Bernadette RIVIÈRE

29. ÉCHANGE FONCIER DE PARCELLES SITUÉES AU VILLAGE DE LA BELLETIÈRE ENTRE LA VILLE DES HERBIERS ET M. ALEXIS BALDACCI

Par délibération n°40 du 12 mai 2025, le Conseil municipal a approuvé la désaffectation et le déclassement d'une portion d'espace public sise village de la Belletière, rue du Fournil en vue d'un échange foncier.

Il convient désormais de procéder à l'échange envisagé entre la Ville des Herbiers et Monsieur Alexis BALDACCI.

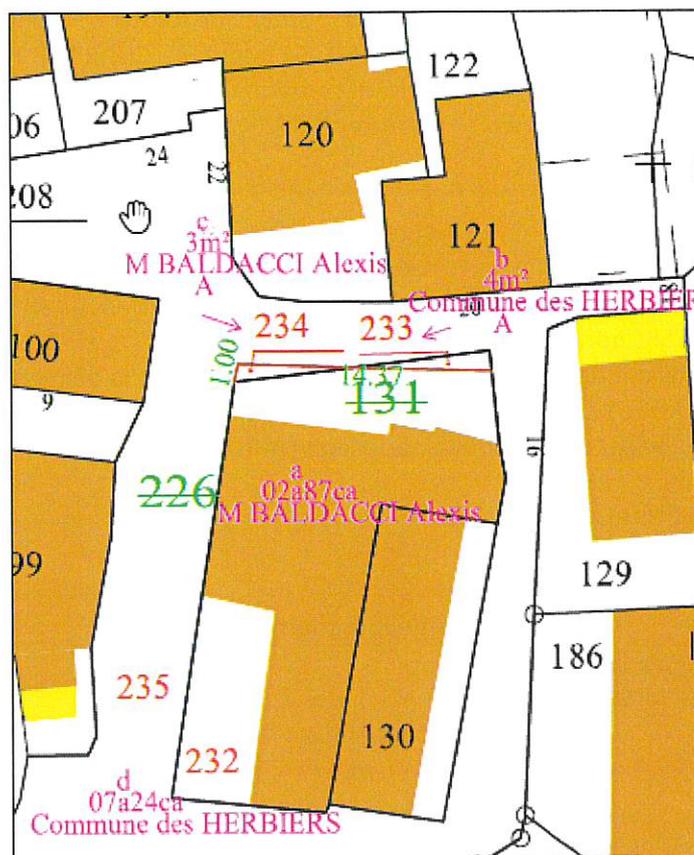
Ainsi, la Ville souhaite acquérir la parcelle nouvelle cadastrée section XP numéro 233 d'une contenance de 4 m².

En contrepartie, M. Alexis BALDACCI souhaite acquérir la parcelle nouvelle cadastrée section XP numéro 234 d'une contenance de 3 m².

Au vu des surfaces échangées, il est proposé un échange foncier sans soulte. Les frais d'acte seront partagés à parts égales entre les deux parties.

Le Conseil municipal est amené à se prononcer sur cet échange sans soulte.

Référence cadastrale	Surface en m ²	Propriétaire avant cession	Propriétaire après cession
XP 233	4	M. ALEXIS BALDACCI	COMMUNE DES HERBIERS
XP 234	3	COMMUNE DES HERBIERS	M. ALEXIS BALDACCI



LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget principal 2025,

Vu l'avis du Domaine du 19 mars 2025 ci-annexé,

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de la Ville et Grand Travaux du 24 juin 2025,

Vu le rapport d'Estelle SIAUDEAU,

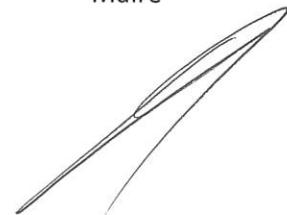
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- autorise l'échange foncier sans soulte entre la Ville des Herbiers et Monsieur Alexis BALDACCI, selon les modalités suivantes : la Ville acquiert la parcelle cadastrée section XP numéro 233 d'une contenance de 4 m², tandis que M. Alexis BALDACCI acquiert la parcelle cadastrée section XP numéro 234 d'une contenance de 3 m²,
- précise que les frais d'acte seront divisés à parts égales entre les parties,
- autorise Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget principal.

Marie-Bernadette RIVIÈRE
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire



Transmis en Préfecture le : 15 JUIL. 2025
Publié électroniquement le : 15 JUIL. 2025